

**Entreprises de moins de 250 salariés**



# OBJECTIF REPRISE

**Un appui en matière d'organisation du travail, de prévention et de relations sociales pour sécuriser la reprise ou la poursuite d'activité**

## **Avec le déconfinement, vous souhaitez**

- réorganiser l'activité de votre entreprise ?
- structurer la prévention en intégrant le risque épidémique ?
- améliorer les relations de travail ?
- adapter les modes de management pour être plus efficace collectivement ?

**Orientation, conseils...  
Objectif reprise vous propose des solutions adaptées  
pour vous aider à passer le cap !**

**Rendez-vous sur  [anact.fr/objectifreprise](http://anact.fr/objectifreprise)**

Dispositif gratuit du ministère du Travail destiné aux entreprises de moins de 250 salariés, porté par le réseau Anact-Aract et les Di(r)eccte.